

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201121-20230705-2023_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023/22

Nombre de Conseillers
En exercice : **11**
Présents : 10
Votants : 10

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
Le CINQ JUILLET**

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 27/06/2023

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, DECHAVANNE Carole, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, Yannick FRANCOIS, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Marlène VILLENEUVE

Secrétaire : Carole DECHAVANNE

Délibération publiée le / /2023

TARIFS DE GARDERIE PÉRISCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de reconduire les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024, comme suit :

Pour les occasionnels : 1,60 € par jour et par enfant.

Pour un service de garderie utilisé pour un enfant de 1 à 7 jours par mois et pour deux enfants de 1 à 6 jours par mois, le service est considéré comme *occasionnel* et facturé au jour.

Pour les réguliers : 11,50 € par mois pour un enfant et 8,45 € par mois à partir du 2^{ème} enfant.

Fait à JARNOSSE, le 5 juillet 2023

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Carole Dechavanne

